

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 30 JUIN 2020**

**I- ADMINISTRATION GENERALE**

**1 – Désignation des membres :**

**a) De la Commission d'appel d'offres (CAO)**

**Après la tenue du scrutin, son dépouillement et l'application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres titulaires de la CAO sont :**

- Gérard FASANI
- Aude DELAJUDIE
- Franck PEIRANO
- Robert GABURRI
- Daniel PHILIPPOT

**Les membres suppléants sont :**

- Sylvine MENCIO
- François BRUZZESE
- Christiane SCOTTO
- Hervé TETRON-PELLETIER
- Sebastien GAROFOLO

**2 – Désignation des Jurés d'Assises session 2022 – Désignation des membres :**

**b) De la commission des Marchés A Procédure Adaptée**

**Après la tenue du scrutin, son dépouillement et l'application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres titulaires de la commission des Marchés A Procédure adaptée sont :**

- Gérard FASANI
- Daniel APOSTOLO
- Serge NICOLAÏ
- François BRUZZESE
- Robert GABURRI

**Les membres suppléants sont :**

- Chantal RICOUR-CAMLITI
- Sylvine MENCIO
- Christiane SCOTTO
- Yves GUILLON
- Franck PEIRANO

## II – FINANCES

### 1 – Compte Administratif 2019

**Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 24 voix pour et 2 contre**

- **D'adopter le compte administratif 2019 qui se décompose de la manière suivante :**

–	Excédent de fonctionnement	:	2 070 347.82 €
–	Déficit d'investissement	:	447 800.41 €

**Soit un excédent global général** **1 622 547.41 €**

### 2- Affectation du Résultat

**Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 26 voix pour et 2 contre**

- D'approuver définitivement le compte de résultat 2019 dont l'excédent global de clôture s'élève à 1 622 547,41 €**

### 3- Compte de Gestion 2019

**Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 26 voix pour et 2 contre**

**D'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par Madame le Receveur du syndicat et Trésorière de Levens**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer électroniquement.**

### 4 - Détermination des taux des taxes : Taxe Habitation, Foncier Bâti et Non Bâti

**Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 27 voix pour et 2 abstentions**

- **De ne pas augmenter les taux d'imposition, le produit attendu en 2020 pour les taxes foncières bâti et non-bâti s'élève à 747 143€. Concernant la taxe d'habitation, le produit attendu (compensation de l'Etat) est de 865 585 €.**

## 5- Budget Primitif 2020

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 27 voix pour et 2 abstentions

D'adopter le budget primitif 2020, qui se décompose comme suit :

### Section de fonctionnement :

- Dépenses	5 100 417 €
avec un virement prévisionnel à la section d'investissement de	507 900 €
- Recettes	5 100 417 €
Excédent reporté	1 622 547,41 €
<b>Total des recettes 2020</b>	<b>6 722 964,40€</b>

### Section d'investissement :

#### **DEPENSES**

Dépenses nouvelles	2 217 812.00 €
Restes à réaliser	2 845 355.39 €
Déficit reporté 2019	447 800,41 €

**Total des dépenses 2020** **5 510 967.80 €**

#### **RECETTES**

Recettes nouvelles	2 696 654,41 €
Restes à réaliser	2 663 659.20 €

**Total des recettes 2020** **5 360 313.61 €**

## 6- Annexes budgétaires

### **a/ aide financière aux classes transplantées**

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 27 voix pour et 2 abstentions

De conserver les mêmes aides que les années précédentes soit :

- 8,50€ par jour et par élève pour les établissements publics et privés ;
- 3,54 € par jour et par élève pour les séjours linguistiques.

### **b/ souscription abonnements et journaux**

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 27 voix pour et 2 abstentions

De renouveler les abonnements et journaux pour l'année 2020, pour un total de 8500 € conformément à la liste ci-dessous :

#### MEDIATHEQUE

**JEUNESSE**

Picoti	57€
Toupie	59 €
Wakou	59 €
Mordelire	56€

**ADULTES**

Avantages	18.50€
Géo	55.00€
60 Millions de consommateurs	46.00€
Lire	45.00€
Ça m'intéresse	34.95€
Nice-Matin	419.00€
Dilicom	36.00€
Divertirstore.com	32.00€
Les éditions Bionnay, cahier du fleurissement	63.00€
Les Inrockuptibles	216.81€
Abonnement Brief	149.00€
Femmes actuelles	39.00€
Psychologies magazines	36.00€
Ma maison	39.00€
Auto-moto	36.90€
Santé magazine	31.60€

**MAIRIE**

Edit. Législatives dict.Perm. Construction Urbanisme	2 105.88€
Weka (code électoral et opération funéraires)	723.99€
Groupe Territorial abonnement fiches	235.00€
Nice Matin	457.60€
La Gazette	299.00€
Efe Jurisprudence Urbanisme	215.00€
Lexis	1 980.44€
Fondation du Patrimoine	300.00€
Dalloz (code urbanisme et actualité juridique)	654.33€

**TOTAL GENERAL 8 500.00 €**

**c/ fêtes et cérémonies**

**Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 27 voix pour et 2 abstentions**

- **D'inscrire un montant prévisionnel de 30 000 € pour l'ensemble des fêtes et cérémonies pour l'année 2020 conformément à la liste ci-dessous :**

**FETES ET CEREMONIES – ANNEE 2020**

Fête de la Saint-André	5 000€
Goûters de fin d'année	2 500€
Village fleuri	1 500€
Festin de la Saint-Grat	3 500€
Kermesse des écoles	1 800€
Achat de fleurs et récompenses	1 200€
Animations culturelles	10 000€
Fête des agents	4 500€
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00€</b>

**III – RESSOURCES HUMAINES****1 – Indemnités de fonction des élus**

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de:

- Respecter l'enveloppe budgétaire et d'indemniser les élus à la hauteur de leur délégation en leur proposant les pourcentages suivants :

- Maire	55.00 %
1 <sup>er</sup> adjoint	19.98 %
- Adjointes règlementaires	12.01 %
- Conseiller municipal délégué voies et réseaux	9.26 %
- Conseillers municipaux délégués et subdélégués	6.94 %

**2- Indemnités de fonction des Adjointes Spéciaux**

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- que le montant de l'indemnité de fonction des adjointes spéciaux soit fixé à 6,94%

Cette indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payée mensuellement.

\*\*\*\*\*

LE MAIRE,

J.J.CARLIN